

CADRE DE RÉFÉRENCE POUR UN FONDS DE DOTATION

NOM DU FONDS DE DOTATION

FONDS DE BOURSES D'ÉTUDES DE L'APRUO ASSOCIATION DES PROFESSEURS RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

INTRODUCTION

En établissant ce fonds (en 2003), l'Association des professeurs retraités de l'Université d'Ottawa a voulu souligner et cimenter son appartenance à la communauté universitaire et manifester envers celle-ci sa solidarité.

Les études universitaires sont à la fois exigeantes et souvent source de difficultés financières. Les bourses d'études procurent, aux étudiants méritants¹ de premier cycle, le coup de pouce dont ils ont besoin pour poursuivre leurs études et s'épanouir au plan personnel et scolaire.

OBJECTIF DU FONDS

Procurer une aide financière aux étudiants qui sont les enfants, les petits-enfants ou les enfants à charge des employés (actifs ou retraités) de l'Université d'Ottawa.

LA BOURSE

Critères d'admissibilité :

La personne candidate doit:

1. être inscrite à temps plein dans un programme de premier cycle à l'Université d'Ottawa;
2. faire preuve d'un besoin d'aide financière, d'après les critères établis par le Service de l'aide financière et des bourses de l'Université d'Ottawa;
3. avoir un bon rendement scolaire, correspondant à une MPC de 7.0 ou plus; et
4. être l'enfant, le petit-enfant ou l'enfant à charge d'un employé (actif ou retraité) de l'Université d'Ottawa.

Montant de la bourse :	1 000 \$, selon les revenus générés par le fonds
Nombre de bourses :	Minimum de deux bourses, selon les revenus disponibles dans le fonds et à la discrétion du comité de sélection
Fréquence d'attribution :	Annuelle
Niveau d'études :	Premier cycle
Personne-ressource :	Service de l'aide financière et des bourses
Échéance des demandes :	31 octobre

DEMANDE

La demande doit être soumise par l'entremise de Bourses en ligne, accessible au www.uoZone.uOttawa.ca, et doit comprendre :

1. le Questionnaire financier;
2. une copie non-officielle du relevé de notes de la personne candidate; et
3. une preuve satisfaisante de la filiation de la personne candidate.

¹ Tout mot écrit au genre masculin comprend aussi le genre féminin, là où le contexte l'exige.

----- **FIN DE LA SECTION PROMOTIONNELLE** -----

COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection sera composé des personnes suivantes :

1. le directeur du Service de l'aide financière et des bourses, ou son mandataire, à la présidence du Comité;
2. un conseiller d'aide financière nommé par le directeur du Service de l'aide financière et bourses; et
3. un représentant ou une représentante de l'APRUO.

Note : Selon les réglementations de l'agence du revenu du Canada, les représentants des organismes donateurs peuvent prendre part au comité de sélection si les conditions suivantes sont respectées :

- aucun bénéfice pour le représentant ou l'organisme donateur ne doit découler de la décision du comité;
- le don alloué ne doit pas avantager toute personne n'étant pas à une distance respectable du représentant ou de l'organisme donateur;
- les décisions concernant l'utilisation du don doivent appartenir à l'Université d'Ottawa; et
- les représentants ne peuvent posséder plus de 49 % du droit de vote.

ATTRIBUTION

Le Service de l'aide financière et des bourses :

1. s'assure que chaque récipiendaire est en règle (selon les règlements scolaires, section 11.1);
2. confirme par écrit l'attribution de la bourse à chaque récipiendaire;
3. fait créditer le montant de la bourse au compte universitaire de chaque récipiendaire.

RECONNAISSANCE

1. Chaque année, le Service de l'aide financière et des bourses recommande à chaque récipiendaire de manifester sa reconnaissance au représentant de l'organisation en lui adressant une lettre de remerciement que le Bureau du développement s'occupe d'acheminer.
2. Le Bureau du développement inclut le profil des récipiendaires dans le rapport financier annuel sur les fonds de dotation.
3. L'organisation donatrice est invitée à participer au programme de l'Université visant la reconnaissance et la fidélisation des donateurs.

MODALITÉS FINANCIÈRES

1. Tous les fonds doivent être envoyés au Bureau du développement qui se chargera de les créditer au compte approprié (doté ou utilisable). Les chèques doivent être faits à l'ordre de l'Université d'Ottawa.
2. L'Université d'Ottawa peut investir le capital en conformité avec les politiques approuvées de l'Université.

3. La portion du revenu consacrée à l'objectif du fonds est créditée au compte utilisable du fonds de dotation administré par le Service de l'aide financière et des bourses, selon le Règlement 111 : *Fonds de dotation*.
4. L'année financière applicable au fonds commence le 1^{er} mai et se termine le 30 avril de l'année suivante.
5. À la fin de chaque année, le Service des finances fait connaître au Service de l'aide financière et des bourses le montant des revenus disponibles aux fins du fonds, et ce dernier en informe à son tour l'unité scolaire appropriée
6. **Le Bureau du développement communique cette information à l'organisation donatrice, qui pourra combler, le cas échéant, le montant requis dans le compte utilisable pour qu'au moins deux bourses soient octroyées chaque année.**

GÉNÉRALITÉS

Si l'Université d'Ottawa estime qu'il est impossible ou contre-indiqué de continuer d'affecter le fonds aux fins énoncées, elle tentera de communiquer avec l'organisation donatrice pour explorer d'autres objectifs pour le fonds. Si elle ne peut contacter l'organisation donatrice, l'Université affectera le fonds aux fins qu'elle jugera les plus profitables à l'Université, tout en respectant l'esprit du fonds et les objectifs de l'organisation donatrice.

CONTACTS ADMINISTRATIFS

Organisation donatrice :

Association des professeurs retraités de l'Université d'Ottawa (APRUO)
a/s Président / Trésorier / Secrétaire
Université d'Ottawa
117 - 141, rue Louis-Pasteur
Courriel : apruo@uottawa.ca
Site web : www.uottawa.ca/associations/apruo

Bureau du développement :

Directeur ou directrice, relations avec les donateurs et fidélisation
190, avenue Laurier Est
Tél. : 613-562-5800 poste 3877 Téléc. : 613-562-5127

Agent ou agente, fidélisation et ententes
190, avenue Laurier Est
Tél. : 613-562-5800 poste 3694 Téléc. : 613-562-5127

Service de l'aide financière et des bourses :

Directeur ou directrice
3156 – 55, avenue Laurier Est
Tél. : 613-562-5932 Téléc. : 613-562-5155
Courriel : pretsetbourses@uOttawa.ca

Service des finances :

Directeur ou directrice, Recherche, fiducie et dotation
550, rue Cumberland, pièce W030A
Tél. : 613-562-5800, poste 1509 Téléc. : 613-562-5988

Dernières modifications : 24/10/2017

APPROUVÉ LE 9 FÉVRIER 2005 PAR LE COMITÉ D'ADMINISTRATION DU BUREAU DES GOUVERNEURS.

RÉVISION DES CONDITIONS DES BOURSES AVEC LE DONATEUR – JANVIER 2007
Le montant de cette bourse a été augmenté à 1 000 \$.

RÉVISION DES CONDITIONS DES BOURSES APPROUVÉ LE 19 MARS 2008 PAR LE COMITÉ D'ADMINISTRATION DU BUREAU DES GOUVERNEURS. (T-36756)

MODIFICATIONS APPROUVÉES LE 23 AVRIL 2013 PAR LE VICE-RECTEUR, RELATIONS EXTÉRIEURES (A-50052).